

CER SIMON BOLIVAR

Information des élèves sur les conditions de passage des examens

Le CER SIMON BOLIVAR informe chaque élève des conditions de passage des différentes épreuves du permis de conduire, tant pour l'épreuve théorique générale (ETG) que pour l'épreuve pratique.

Les informations communiquées portent notamment sur les modalités d'inscription, les frais de présentation, les documents à fournir, les horaires et lieux de présentation ainsi que les modalités d'accompagnement.

1. ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE – ETG

1.1 Inscription à l'examen

À l'issue de sa préparation à l'épreuve théorique générale (ETG), l'élève peut réserver directement sa place d'examen auprès de l'organisme agréé de son choix.

Le CER SIMON BOLIVAR accompagne également l'élève dans cette démarche. L'élève peut notamment effectuer sa réservation avec l'aide de l'établissement via notre plateforme **Learny Code**.

L'élève reste libre de choisir l'organisme d'examen auprès duquel il souhaite passer son ETG.

L'inscription peut donc être effectuée :

- directement par l'élève auprès de l'organisme d'examen de son choix ;
- ou avec l'accompagnement du CER SIMON BOLIVAR via la plateforme Learny Code.

1.2 Frais de présentation

La présentation à l'épreuve théorique générale (ETG) est soumise au paiement d'une redevance de **30 €**.

Cette somme est à régler directement auprès de l'organisme d'examen choisi par le candidat.

Ces frais sont à la charge du candidat et sont indépendants des éventuelles prestations de formation facturées par le CER SIMON BOLIVAR.

1.3 Pièce d'identité et documents à fournir

Pour se présenter à l'épreuve, le candidat doit notamment être muni :

- de sa convocation ou de sa confirmation de réservation ;
- d'une pièce d'identité en cours de validité et conforme aux exigences applicables à l'examen.

Le candidat doit vérifier avant son déplacement qu'il dispose bien des documents nécessaires à sa présentation.

En l'absence d'un justificatif d'identité conforme ou en cas de document non accepté par l'organisme d'examen, l'accès à l'épreuve peut être refusé.

1.4 Date, horaire et lieu de présentation

Lors de la réservation, une date, un horaire et un lieu d'examen sont communiqués au candidat en fonction des disponibilités proposées par l'organisme choisi.

Le candidat reçoit les informations nécessaires concernant :

- la date de l'examen ;
- l'heure de présentation ;
- l'adresse du centre d'examen ;
- les éventuelles consignes particulières de présentation.

Le candidat doit se présenter suffisamment à l'avance afin de permettre les contrôles administratifs et d'identité.

Il doit respecter l'horaire indiqué sur sa convocation ou confirmation de réservation.

En cas de retard, l'accès à la session peut être refusé par l'organisme d'examen.

1.5 Modalités d'accompagnement

Le CER SIMON BOLIVAR informe et accompagne l'élève dans les différentes étapes de son inscription à l'ETG.

L'élève peut effectuer lui-même sa réservation directement auprès de l'organisme d'examen de son choix ou demander l'accompagnement du CER SIMON BOLIVAR pour effectuer sa réservation via notre plateforme **Learny Code**.

Dans tous les cas, l'élève reçoit les informations nécessaires concernant :

- les modalités de réservation ;
- les frais de présentation ;
- la date, l'heure et le lieu de l'examen ;
- les documents à présenter, notamment la pièce d'identité ;
- les conditions de présentation ;
- les règles à respecter lors de l'épreuve ;
- les modalités de communication du résultat.

Le CER SIMON BOLIVAR veille à ce que l'élève dispose de toutes les informations nécessaires à sa présentation à l'examen.

2. ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

2.1 Conditions de présentation

Lorsque l'élève a atteint le niveau requis et que les conditions nécessaires à sa présentation sont réunies, le CER SIMON BOLIVAR organise sa présentation à l'épreuve pratique conformément aux dispositions réglementaires applicables.

2.2 Documents à fournir

Avant la présentation à l'épreuve pratique, l'élève est informé des documents et justificatifs nécessaires.

Le candidat doit notamment être en mesure de présenter :

- une pièce d'identité conforme aux exigences applicables ;
- sa convocation ou les informations relatives à sa présentation ;
- tout autre document ou justificatif demandé dans le cadre de l'examen.

Le CER SIMON BOLIVAR vérifie avec l'élève, avant l'examen, que les documents nécessaires sont disponibles.

2.3 Date, horaire et lieu de présentation

Le candidat est informé :

- de la date de l'examen ;
- de l'heure du rendez-vous ;
- du lieu de présentation ;
- des modalités pratiques de rendez-vous ;
- des consignes à respecter avant et pendant l'épreuve.

Le candidat doit respecter l'horaire communiqué par l'établissement et se présenter 30 min avant l'heure d'examen afin de permettre le bon déroulement de la présentation.

2.4 Modalités d'accompagnement

Le CER SIMON BOLIVAR assure l'accompagnement de l'élève lors de sa présentation à l'épreuve pratique, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

L'accompagnateur :

- accompagne l'élève jusqu'au lieu de l'examen ;
- veille à sa ponctualité ;
- s'assure que les documents nécessaires sont disponibles ;
- accompagne l'élève avant et après l'épreuve ;
- veille au respect des consignes relatives à la présentation ;
- reste à la disposition de l'élève dans le cadre prévu par la réglementation.

L'accompagnateur n'intervient pas dans le déroulement de l'épreuve et ne participe pas à la détermination du résultat de l'examen.

Le résultat de l'épreuve relève exclusivement de la décision de l'examineur selon les règles applicables à l'examen.

3. ENGAGEMENT DU CER SIMON BOLIVAR

Le CER SIMON BOLIVAR s'engage à fournir aux élèves une information claire, accessible et actualisée concernant les conditions de présentation aux différentes épreuves du permis de conduire.

L'établissement veille notamment à ce que chaque candidat connaisse, avant son examen :

- les conditions d'inscription ;
- les frais éventuels liés à la présentation ;
- les documents nécessaires ;
- la date, l'heure et le lieu de présentation ;
- les modalités d'accompagnement ;
- les consignes à respecter.

Cette information permet à chaque élève de se présenter à son examen dans les conditions requises et avec les documents nécessaires.

Document disponible dans un classeur à l'accueil du CER SIMON BOLIVAR

Date de mise à jour : 29/09/26

Cachet de l'établissement :